


ANNEXE 9 :

RAPPORT DU CORRESPONDANT

ÉTUDE DE SÉCURITÉ

	DIRCAM/SDSA/DSS	Rapport du correspondant étude de sécurité	DSS-RP V1.1 du 18/04/2014
Titre de l'étude de sécurité concernée par ce rapport		PSNA – 20XX-XX : <i>exemple : évolution du système X</i>	

DESTINATAIRE(S)	COPIE(S) POUR INFORMATION

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V 0.1	jj/mm/aaaa	Création du document	Grade/Nom
V 0.2	jj/mm/aaaa	Modification du document	Grade/Nom
V1.0	jj/mm/aaaa	Modification du document pour approbation	Grade/Nom

Signature du correspondant étude de sécurité	Signature du vérificateur du rapport	Signature de l'approbateur du rapport
Grade/Nom	Grade/Nom	Grade/Nom

0. SOMMAIRE

1. Présentation du changement effectuée par le PSNA
2. Conclusion des prestataires
3. Conclusion du rapport :
 - 3.1 Réserves ou limitations éventuelles
 - 3.2 Conclusion du correspondant étude de sécurité
 - 3.3 Proposition de décision du sous-directeur

ANNEXE 1

Références des documents relatifs au processus de l'étude de sécurité

ANNEXE 2

Expertises demandées par le correspondant étude de sécurité
Constats effectués lors du suivi de l'étude de sécurité

1. Objet du rapport :

1.1 Présentation du changement effectuée par le PSNA

Identifier les organismes souhaitant effectuer le changement d'une part et ceux en charge de la réalisation de l'étude de sécurité (s'ils sont différents des premiers).

Décrire succinctement la nature du changement et son périmètre : fonction ATM, sous-système, type de procédure, site(s), etc.

Cette présentation peut être complétée par des éléments concernant le planning du changement: date de mise en service souhaitée, grandes échéances du projet pour le PSNA, phasage, etc. Ce paragraphe présente également les éléments de justification quant au positionnement du PLA.

2. Conclusion des prestataires:

Le correspondant étude de sécurité reprend les conclusions du prestataire quant à l'approbation de l'étude de sécurité et à l'acceptabilité des risques identifiés.

3. Conclusion du rapport :

3.1 Réserves ou limitations éventuelles

Lister le cas échéant les réserves et/ou limitations que le correspondant étude de sécurité propose d'associer à la décision : limitations en terme de périmètre du changement, de coordination préalable avec d'autres entités de surveillance (étrangères, de certification aéronaves...) avant décision définitive, etc.

Peuvent également figurer dans ce paragraphe d'éventuels pré-requis à l'acceptation du changement (livraison de certains documents à la DIRCAM, réalisation/validation de tests sur un système avant sa mise en service effective...).

3.2 Conclusion du correspondant étude de sécurité

L'examen de l'étude de sécurité s'effectue selon le niveau d'intervention défini. Ce dernier est rappelé dans le plan de coordination.

Le correspondant étude de sécurité rédige un avis motivé sur l'acceptabilité des risques liés au changement identifiés par le prestataire. En particulier, cet avis, en fonction du niveau d'intervention retenu, devra préciser :

- les points principaux qui pourront permettre de conduire à une proposition de décision quant à l'acceptation du changement. Ces points peuvent être une liste des risques résiduels les plus élevés (avec leur gravité et leur fréquence d'occurrence, ainsi que les moyens d'atténuation correspondants), l'analyse générale de la validité des arguments exposés pour les étapes principales de l'étude, etc.

- si les événements redoutés ont des effets dont les risques restent acceptables après la mise en place des mesures en réduction de risque ;
- la pertinence et l'efficacité des MRR et des exigences de sécurité ;
- la mise en place d'une assurance sécurité ;
- les actions prises lors des réunions de coordination avec le(s) PSNA.

3.3 Proposition de décision du sous-directeur

Au vu des conclusions des prestataires approuvateurs de l'étude et de la conclusion du correspondant étude de sécurité, le sous-directeur surveillance et audit élabore une proposition motivée relative à la décision d'acceptation du changement avant sa mise en œuvre.

ANNEXE 1

Références des documents relatifs au processus de l'étude de sécurité.

ANNEXE 2

Expertises demandées par le correspondant étude de sécurité.

Constats effectués lors du suivi de l'étude de sécurité.